

Exercice de synthèse

Il vous est demandé de réfléchir au projet de société anonyme que souhaite monter la famille A pour diffuser ses logiciels informatiques.

L'actionnariat se composera de 10 associés.

Le capital libéré sera la première année de 19 000 euros ; la société se donne 6 ans pour libérer l'intégralité du capital fixé à 36 000 euros.

M. A fera un apport en nature tandis que sa femme effectuera un apport en industrie.

Une clause du contrat de société prévoit que l'actionnaire majoritaire qui, en plus, s'est engagé à prêter de l'argent à la société, disposera d'un droit de veto sur les décisions stratégiques de la société.

Vous préciserez s'il est important ou non de définir strictement l'objet social de la société.

Vous préciserez également s'il est possible de restreindre les pouvoirs du président par rapport aux tiers.